

## **Contribution de l'association Tempo Territorial à la loi d'orientation sur l'éducation**

Tempo Territorial regroupe 21 collectivités territoriales, des associations, des acteurs et des chercheurs, impliqués dans les politiques temporelles en France

La question des rythmes scolaires intéresse les politiques temporelles à plusieurs niveaux :

- Au cœur de la réflexion, l'aménagement du **temps des enfants** doit permettre un nouvel équilibre entre temps scolaire, périscolaire et familial.
- Au-delà, ce débat réinterroge l'ensemble des rythmes de vie des familles avec enfants et notamment le **temps de travail** des actifs, dans une perspective sociétale
- Enfin, l'école joue un rôle de "générateur de temps" dans les territoires, c'est-à-dire qu'elle impacte fortement le rythme des territoires et l'organisation des services locaux et de transports. Cette **dimension territoriale** doit être prise en compte dans la concertation en cours.

### **A/ Structurer les temps d'apprentissages en fonction des rythmes biologiques et de la capacité d'attention des enfants**

---

A l'appui des éléments apportés par la chronobiologie et la chrono psychologie, nous soutenons :

- 1) **Une organisation de la journée tenant compte des pics et des capacités d'attention.**
  - La fin de matinée et le milieu d'après-midi sont plus favorables aux apprentissages. Nous ne sommes pas favorables à une fin des cours à 15h-15h30. En revanche nous trouverions intéressant une organisation de l'après-midi qui favorise des activités culturelles et sportives en début d'après-midi, suivi d'une reprise des cours vers 15h, période où l'attention des enfants remonte.
  - la capacité d'attention en continu est de 15 à 30 minutes pour les enfants de 6 à 16 ans ; en aucun cas elle ne peut dépasser 50 minutes,
  - le total des activités scolaires devrait être au maximum de 5h en primaire, 6h en collège et 7h au lycée,
  - varier les modalités d'apprentissages (cours collectifs, travail en groupe, travail personnel accompagné, ateliers...) est aussi important
  - Le **temps de la pause méridienne soit au minimum de 1h30**, pour permettre un temps de repas et de repos correct, ce qui est loin d'être le cas dans le secondaire et à l'université.
  - L'agencement des locaux et des temps au sein de l'école, doivent permettre d'**aménager des temps de récupération (sieste ou temps calmes) et de restauration**, qui permettront une meilleure attention et une meilleure qualité de vie pour les enfants qui passent de longues journées au sein de l'école. A ce titre l'aménagement de lieux permettant le repos (ex. dortoirs en quantité suffisante pour les maternelles), de lieux permettant des activités calmes (ex. bibliothèques) et la proposition d'activités calmes (ex. relaxation le midi) nous semblent primordiales.

2) **Une organisation de la semaine tenant compte des capacités d'attention et des rythmes qui favorisent l'apprentissage.**

- Il nous semble préférable de rebasculer sur un **rythme hebdomadaire de 4,5 jours, voire 5 jours, avec le mercredi travaillé et non le samedi travaillé en primaire**. En effet, il a été démontré que la semaine de 4 jours, imposée dans le primaire, provoque une rupture de l'attention et donc des difficultés dans la reprise des apprentissages le jeudi si aucune activité n'est pratiquée le mercredi. Ceci contribue à renforcer les inégalités en particulier parmi les enfants issus de milieux « sensibles ». Par ailleurs elle est source de fatigue, imposant des journées trop longues.
- La durée hebdomadaire d'enseignement ne doit pas excéder 24h dans le 1<sup>er</sup> degré, 27h au collège et 30h au lycée (étant entendu que s'y ajoute de manière croissante une part de travail personnel), sans quoi on bascule vers un temps d'exposition au savoir plutôt que d'apprentissage.

3) **Une année scolaire plus étalée et ponctuée de temps de récupération réguliers, nécessaires à l'équilibre des enfants**

- Le rythme de 7 semaines de travail suivi de 2 de vacances, pour que les enfants puissent récupérer correctement, tel que préconisé par la chronobiologie, nous semble important à respecter pour limiter la fatigue des enfants et conserver leurs facultés d'attention. L'organisation du territoire en 2 zones permettra de tenir compte des intérêts touristiques sans les faire primer sur l'intérêt des enfants.
- Une diminution de la durée des vacances d'été à 6 semaines, avec introduction d'un zonage, permettra de réduire la densité actuelle des jours d'enseignement.

Pour conclure, la diminution des congés d'été nous semble beaucoup moins stratégique que le basculement à la semaine de 4,5 - 5 jours avec travail le mercredi dans le primaire, si l'on veut améliorer la qualité de vie des familles et les conditions d'apprentissage des enfants.

Les villes membres de Tempo ont déjà mené des expérimentations de rythmes scolaires dérogatoires : semaine de 4,5 jours à Poitiers, pause méridienne étendue à Dijon, horaires respectant le rythme chrono biologique dans une école rennaisse ...

## **B/ Proposer une offre d'activités péri et extra scolaires de qualité dans l'enceinte de l'école**

---

1) les **temps périscolaires**, qui représentent déjà **autant de temps, sinon plus que le temps scolaire**, sont nécessaires à l'organisation du temps des familles et jouent un rôle dans la réduction des inégalités.

Du fait de la bi activité des couples, de la monoparentalité, de plus en plus d'enfants passent beaucoup d'heures dans les locaux de l'école ou livrés à eux-mêmes. Un accueil à l'école sur des horaires élargis est une exigence de l'organisation actuelle de la société avec la bi activité des parents, qui ne sauraient se passer de ce type de service. La réduction du temps scolaire va **allonger de fait ce temps périscolaire**, qui voit son importance confortée.

Par ailleurs, c'est sur le temps libre que les inégalités se creusent entre les enfants, alors que le temps périscolaire, pensé comme élément du projet éducatif, joue un rôle de réduction des inégalités. A ce titre, **nous soutenons le maintien de la durée de temps de présence obligatoire à l'école** malgré la diminution du temps scolaire.

Par contre, il nous semble important que la fin des activités péri et extrascolaires ne soit pas trop tardive. La régulation des horaires du soir contribue à préserver une certaine qualité de vie familiale ainsi que les **besoins en matière de sommeil**, qui évoluent en fonction des âges et dont le respect ou non impacte les capacités d'apprentissage des enfants.

- 2) Le temps périscolaire, prolongé en cas de diminution journalière des heures de cours, doit permettre de **développer une offre de qualité**.  
Un **partenariat renouvelé** avec les associations et équipements locaux permettra de proposer une **offre d'activités de qualité**, s'inscrivant pleinement dans les projets éducatifs locaux. Cependant, même en recherchant les complémentarités et la mutualisation de moyens, les territoires n'auront pas tous les mêmes ressources pour occuper ce temps libéré, ce qui fait encourir un **risque de déséquilibre, voire d'inégalité entre les territoires**.  
De plus, le **financement de ce temps périscolaire supplémentaire ne saurait incomber aux collectivités locales**. Un nouveau type de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, à l'échelle communale, intercommunale ou départementale, sera à organiser. Un certain niveau de péréquation pouvant être alors envisagé.
- 3) Enfin, la réorganisation des temps péri et extrascolaires pose des questions organisationnelles pour les communes : restauration, transports, locaux...  
Ainsi, les **locaux scolaires**, doivent tenir compte autant que possible des besoins liés aux temps péri et extra scolaire et être dimensionnés en conséquence. Ces locaux (culturels et sportifs), pourraient d'ailleurs être utilisés en dehors des temps scolaires par les habitants et associations du quartier et devenir ainsi de vrais équipements de proximité alors qu'aujourd'hui ils sont souvent inutilisés.  
Lorsque les **équipements culturels et sportifs** sont localisés à proximité des écoles, des systèmes d'**accompagnement** permettant aux enfants dont les parents travaillent de bénéficier de cette offre.

### **C/ Réinterroger l'ensemble des rythmes de vie des familles avec enfants**

---

S'intéresser aux seuls rythmes scolaires nous semble une approche beaucoup trop partielle si le but recherché est d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants et la condition de vie des enfants et de leurs parents.

1) Avec l'entrée massive des femmes sur le marché du travail (80% d'entre elles travaillent), **les rythmes de vie familiaux ont été profondément transformés** avec des impacts notables sur les rythmes des enfants.

L'articulation des temps de vie des parents qui travaillent est aujourd'hui très difficile, car la charge de travail s'est intensifiée de 35h-39h par semaine. On est passé du modèle des années 70-80 où l'homme travaillait 40h par semaine et la femme « s'arrêtait de travailler » pour s'occuper des enfants, ce qui représentait en fait 49h de travail parental domestique, au modèle d'aujourd'hui où les parents travaillent, avec la femme qui assure encore 67% des tâches parentales et 80% des tâches domestiques (exemple : charge de travail hebdomadaire dans une famille biactive à temps plein avec enfants : 71h pour la femme et 62h pour l'homme en incluant le travail domestique et parental)<sup>1</sup>. Les parents ne travaillent donc pas moins, mais beaucoup plus avec les difficultés qui en résultent pour s'occuper de leurs enfants, avoir une vie de couple, avoir une vie sociale, au quotidien.

Ceci a de lourdes répercussions sur les rythmes de vie des enfants, qui passent de plus en plus de temps en structure collective (50h/semaine voir plus) ou livrés à eux même.

**Il nous semble donc primordial, de repenser les temps sociaux des familles avec enfants dans leur globalité pour qu'ils soient soutenables.**

---

<sup>1</sup> Ces données sont essentiellement issues des enquêtes de l'INSEE, [emploi du temps des ménages](#), 2011

Ceci nécessite de maintenir des horaires et une offre périscolaire compatible avec une activité professionnelle, mais aussi de réinterroger les rythmes de travail des parents, sans oublier une meilleure répartition des tâches entre hommes et femmes.

## 2) Nous soutenons un **aménagement du temps de travail des actifs parallèle aux nouveaux rythmes scolaires**

- réduction du volume horaire journalier, pour en finir avec les journées « à rallonge » à la française qui sont antinomiques avec la vie familiale
- réorganisation de la semaine de travail. Actuellement la semaine de 4 jours dans le primaire a de nombreuses répercussions sur les rythmes de vie parentaux : prise de temps partiels pour emmener les enfants aux activités au détriment de la retraite, difficultés de gestion des mercredis dans les entreprises... Basculer à la semaine de 4,5 jours ou de 5 jours, nous semble donc stratégique pour améliorer les conditions de vie des enfants et des parents et tout le monde en sortirait gagnant (enfant, parent, entreprise).
- Augmentation du nombre de jours annuels travaillés, pour favoriser une répartition plus harmonieuse du travail tout au long de l'année. Actuellement, les parents disposent de 5 à 10 semaines de congés par an. Il nous semblerait donc intéressant d'inciter les entreprises et les salariés à privilégier une réduction journalière du temps de travail et non un aménagement sur l'année.

A ce titre il nous semblerait souhaitable, une fois les décisions prises en matière de rythmes scolaires, qu'une campagne ait lieu à destination des entreprises pour les inciter à aménager le temps de travail des parents. Celles-ci pourraient d'ailleurs même aller au-delà, en promouvant **l'aménagement du temps de travail tout au long de la vie**, car quand on observe la charge de travail tout au long de la vie, on observe que les parents avec enfants, sont ceux qui cumulent la plus grande activité salariée et la plus grande charge de travail domestique, les jeunes et les cinquantenaires peinant eux à trouver du travail .

## **D/ Repenser les rythmes des services locaux au vu de la réforme à venir**

---

### **1) L'école, un "générateur de temps" pour le territoire**

Les rythmes scolaires structurent fortement les rythmes de nos territoires : organisation des services péri et extra scolaires, horaires des activités et des équipements de loisirs (piscines, médiathèques, activités associatives...), horaires des équipements touristiques (musée, planétarium, aquarium...), horaires et flux de mobilité, horaires des services (ex. consultation médicale, état civil...) et des commerces, animation des territoires en et hors période scolaire, horaires de travail des salariés, concentration de temps partiels le mercredi ... et en ce sens sont structurants pour la qualité de vie locale.

La réforme à venir, va donc bouleverser un grand nombre de services.

A titre d'exemple, les activités associatives destinées aux enfants seront particulièrement impactées : disparition des créneaux du mercredi matin, forte demande pour les créneaux de fins d'après-midi, baisse du nombre d'heures hebdomadaires pouvant être proposées aux salariés, difficulté à trouver des vacataires en conflit possible entre temps salarié et temps d'études, et *in fine* remise en cause de l'équilibre économique de certaines structures offrant des activités extrascolaires.

Il nous semble donc important, dans le cadre de la loi d'orientation et dans les débats nationaux et locaux qui vont s'en suivre, que la question de **l'adaptation des services locaux** soit posée, et qu'un accompagnement méthodologique des communes intéressées puisse être proposé.

A ce titre l'association **Tempo Territorial peut contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de ces adaptations locales** :

- **Capacité à décrypter les rythmes de vie locaux.** Ainsi, une commune péri-urbaine qui comprend un grand nombre de cadres biactifs, un quartier sensible dans une grande ville, et une commune rurale n'auront pas du tout les mêmes besoins en matière d'offre de services périscolaires. Tempo Territorial et ses membres ont développé des compétences pour aider les communes à analyser combien d'enfants ont des parents qui travaillent par quartier ou commune, quels sont leurs rythmes de travail, de manière à adapter plus finement l'offre proposée.
- Une **expertise et de nombreuses actions dans l'aménagement des rythmes scolaires et des horaires des services publics** : médiathèques, piscines, transports en commun...

Enfin il nous semblerait utile que la loi amorce des **outils de coordination temporelle** entre les acteurs d'un même territoire de vie. Ainsi, si un cadre national n'est pas possible, le choix de la demi-journée travaillée en primaire devrait a minima être le même à l'échelle d'un département ou d'une autorité organisatrice de transports en milieu urbain, comme cela avait été envisagé par la conférence nationale sur les rythmes scolaires. Cette coordination temporelle, indispensable pour les transports, pourrait également être étendue pour l'organisation des activités extra et périscolaires mutualisées.

## **2) Mieux coordonner les horaires scolaires et l'organisation des transports scolaires et urbains dans le primaire et le secondaire**

### **1) Garantir un temps de transport scolaire qui n'excède pas 30 minutes**

Le ramassage scolaire ou l'offre de transport public devrait permettre de garantir des trajets qui n'excèdent pas 30 minutes. Mais cet objectif est difficile à atteindre dans le rural et le péri-urbain ainsi que pour les enfants qui choisissent une filière spécifique dans le secondaire.

A ce titre, la disparition de la carte scolaire, l'augmentation du report vers les écoles privées, induisent des mobilités de plus en plus diffuses. Ceci complexifie la structuration de l'offre de transport public et risque d'amener à la disparition de certaines offres et à des temps de trajets encore rallongés pour les enfants. Il nous semble donc nécessaire de rétablir la carte scolaire.

### **2) Assurer une offre de transports collectifs calée sur les horaires des différents niveaux scolaires**

La mauvaise coordination actuelle entre les établissements du secondaire, de l'enseignement supérieur, et les AOT (autorité organisatrice des transports) en milieu urbain et les conseils généraux en milieu rural, font que les services transports ne sont souvent pas tenus informés officiellement des modifications horaires des établissements scolaires et doivent réagir dans l'urgence, ce qui conduit à une mauvaise qualité de l'offre et des attentes inutiles pour les collégiens, lycéens et étudiants.

Nous proposons donc

- **Au niveau du primaire** : que l'AOT en urbain soit consultée, au même titre que le conseil général, par écrit par l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DSDEN), sur les projets d'aménagement du temps scolaire ou de modification des horaires d'entrée et de sortie des écoles maternelles et élémentaires (modification de l'article D. 213-29 du [Code de l'éducation](#)),

**Au niveau du secondaire et de l'enseignement supérieur** : que le département et l'AOT en urbain, soient consultés par écrit sur les projets d'aménagement du temps scolaire ou de modification des horaires d'entrée et de sortie des établissements. Et cela, suffisamment en amont pour qu'il puisse y avoir une négociation et que les AOT et le conseil général, puissent réviser leur offre. (Révision des articles R421-2 et L711-1)